

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 12 mars 2014, à 20 heures, sont présents :

Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Blanchard	Saint-David
Patrick Boisselle	Saint-Aimé
Luc Cloutier	Saint-Gérard-Majella
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Louis R. Joyal	Yamaska
Denis Marion	Massueville
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvas	Saint-Robert
Jean-François Villiard	Sainte-Victoire-de-Sorel

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Claude Pothier, préfet.

Sont absent(e)s :

Maria Libert	Saint-Aimé
Serge Péloquin	Sorel-Tracy

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Jacinthe Vallée, greffière, M. Mario Dion, directeur de l'aménagement, et M. Maxime Salois, coordonnateur aux communications.

NOTE : À 18 h 30, les conseillers régionaux se réunissent en caucus.

2014-03-61

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

- retrait des points 8.1 et 11.4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-62

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 12 FÉVRIER 2014

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 12 février 2014 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-63 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 5 MARS 2014**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC du 5 mars 2014 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-64 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DES COURS D'EAU (CRCE) DU 21 JANVIER 2014**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du procès-verbal de la réunion du comité régional des cours d'eau (CRCE) du 21 janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-65 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE (CRSIC) DU 11 SEPTEMBRE 2013**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du procès-verbal de la réunion du comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC) du 11 septembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-66 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses apparaissant à la liste soumise pour la période du 7 février 2014 au 6 mars 2014 et totalisant 1 263 931,61 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

M. le Conseiller régional Olivar Gravel présente le résumé des rencontres auxquelles il a participé depuis sa dernière présence au sein du Conseil de la MRC, soit :

1. Comité de pilotage de l'écocollectivité

Deux rencontres de ce comité ont eu lieu depuis la séance du Conseil de la MRC de janvier. Les sujets qui y ont été traités sont :

- Retour sur la rencontre du comité élargi de l'écocollectivité;
- Retour sur le forum des élus et le forum des partenaires;
- Discussion concernant la semaine de l'écocollectivité;
- Discussion sur la possibilité de tenir un forum économique.

2. Comité de diversification et de développement durable

Deux rencontres de ce comité ont eu lieu depuis la séance du Conseil de la MRC de janvier. Les sujets qui y ont été traités sont :

- Suivi budgétaire du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD);
- Discussion concernant le dépôt du rapport final (la fin du mandat de ce comité étant prévu le 31 mars prochain);
- Partage du solde résiduaire du FSTD entre la Municipalité de Massueville et la Ville de Saint-Joseph (voir point 10.1 de l'ordre du jour);
- Préparation du rapport final qui sera adopté le 14 mai 2014. Ce rapport portera sur les éléments suivants :
 - Principaux enjeux et défis des municipalités dévitalisées;
 - Objectifs de diversification et de développement des municipalités;
 - Priorités identifiées par les citoyens;
 - Portrait des statistiques 2006-2011;
 - Évaluation de l'atteinte des objectifs;
 - Impact des projets dans le milieu;
 - Recommandations au Conseil de la MRC.

3. Comité régional de la famille

Lors de la dernière rencontre, les sujets suivants ont été abordés :

Politique familiale régionale :

- Chemin du poisson jaune, projet qui se déroulera dans cinq écoles de la MRC;
- Familles en fête;
- Certifié Famille.

MADA :

- Suivi des consultations citoyennes (Saint-David, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Robert et Saint-Roch-de-Richelieu);
- Suivi de la démarche en cours;
- Planification d'un forum pour les aînés « Ensemble avec tous nos aînés ».

M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis présente le résumé de la rencontre à laquelle il a participé depuis la dernière séance du Conseil de la MRC :

1. Service de transport adapté et collectif régional (STACR)

Lors de cette rencontre, un bilan des transports effectués a été déposé, lequel est très encourageant :

- 305 transports en janvier 2014;
- 332 transports en février 2014;
- Nouvelle participation de certaines municipalités : Massueville, Saint-Roch-de-Richelieu et Yamaska;

- Augmentation de l'utilisation de certaines municipalités : Sainte-Anne-de-Sorel, Sainte-Victoire-de-Sorel et Saint-Ours;
- Prévion actuelle de 2000 transports pour la première année, alors que les premières prévisions étaient de 1500 transports.

M. le Conseiller régional Louis R. Joyal présente le résumé de la rencontre à laquelle il a participé depuis la dernière séance du Conseil de la MRC :

1. **Technocentre en écologie industrielle**

Lors de cette rencontre, les sujets suivants ont été traités :

- Discussion concernant le besoin de se positionner sur la terminologie à utiliser (technocentre, technopole, CTTEI, écologie industrielle et/ou écologie territoriale), permettant ainsi de se situer avec un plan de communication solide;
- Au 31 mars 2014 les surplus devraient être d'environ 40 000 \$;
- Chiffre d'affaires annuel d'environ 500 000 \$;
- Cinq chantiers en cours.

M. le Conseiller régional Jean-François Villiard présente le résumé de la rencontre à laquelle il a participé depuis la dernière séance du Conseil de la MRC :

1. **Coopérative de services internet Pierre-De Saurel**

Lors du dernier conseil d'administration de la Coop, la directrice générale, M^{me} Marie-Josée Averill a annoncé son départ pour de nouvelles fonctions. De plus, l'assemblée générale annuelle aura lieu le 14 avril prochain.

M. le Préfet Claude Pothier mentionne avoir participé à plusieurs comités et conseils d'administration, mais il a également mis beaucoup d'emphase sur le développement de l'autoroute 30 ainsi que sur le projet de pôle logistique de Contrecoeur. Il a d'ailleurs rencontré à plusieurs reprises la députée et ministre du comté de Richelieu, M^{me} Élane Zakaïb, afin de la sensibiliser à l'importance de ces dossiers pour la MRC de Pierre-De Saurel.

2014-03-67

AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX (VILLE DE SOREL-TRACY)

Le directeur de l'aménagement présente son rapport d'analyse concernant le règlement numéro 2247 modifiant le règlement numéro 2221 relatif au Plan d'urbanisme, le règlement de zonage numéro 2222, le règlement sur les permis et les certificats numéro 2225 et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2226 de la Ville de Sorel-Tracy.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur de l'aménagement qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 2247 de la Ville de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-68

NOMINATION DE TROIS REPRÉSENTANTS DE LA MRC AU CLD

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 23.4 des règlements généraux du Centre local de développement (CLD), le mandat de trois des six représentants de la MRC se termine à l'assemblée générale annuelle se tenant une année paire;

CONSIDÉRANT que, selon l'article 24 des règlements généraux du CLD, la MRC doit désigner annuellement, par résolution, ces trois représentants;

CONSIDÉRANT que les trois représentants concernés ont manifesté leur intérêt pour poursuivre leur mandat;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC nomme M^{me} Maria Libert, M. Louis R. Joyal et M. Serge Péloquin pour le représenter au conseil d'administration du CLD de Pierre-De Saurel, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016.

M^{me} Libert ainsi que MM. Joyal et Péloquin représenteront donc la MRC au conseil d'administration du CLD avec MM. Olivier Gravel, Denis Marion et Claude Pothier dont le mandat se terminera à l'assemblée générale de 2015 (année impaire).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-69

AFFECTATION DES SOLDES RÉSIDUELS DU FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ (FSTD)

CONSIDÉRANT que le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) a été mis en place en 2006 afin d'appuyer les territoires et les municipalités qui, malgré les efforts consentis par le gouvernement au cours des dernières années, ont besoin d'un soutien supplémentaire pour maintenir ou créer les conditions propices à leur développement économique;

CONSIDÉRANT que le FSTD permet de soutenir les territoires dans leur démarche de diversification et de développement;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a conclu avec la MRC un contrat de diversification et de développement qui prévoit la formation d'un comité, soit le comité de diversification et de développement durable, qui a notamment pour responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de diversification et de développement;

CONSIDÉRANT que la fin de ce contrat est prévu pour le 31 mars prochain et que des soldes résiduels sont encore disponibles pour les deux municipalités concernées, soit la Municipalité de Massueville et la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC, conformément à la recommandation du comité de diversification et développement durable, affecte lesdits soldes résiduels de façon à ce que les deux municipalités concernées se partagent en parts égales l'enveloppe totale du FSTD pour la réalisation des projets suivants :

- Pôle rural de services de proximité de la Municipalité de Massueville;
- Pôle de vie famille de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-70

OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 4 DE LA PREMIÈRE RIVIÈRE DU POT-AU-BEURRE (C1302)

Les membres prennent connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions à la suite de l'appel d'offres sur invitation relatif aux travaux de nettoyage et d'entretien de la Branche 4 de la Première rivière du Pot-au-Beurre.

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, a le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la Branche 4 de la Première rivière du Pot-au-Beurre fait partie des cours d'eau sous la compétence exclusive de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que quatre entrepreneurs ont déposé une soumission à la suite de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux dans ce cours d'eau, soit : Les Entreprises Pierreville ltée au coût de 63 393,02 \$ (taxes incluses), Drainage Richelieu inc. au coût de 63 677,75 \$ (taxes incluses), Alide Bergeron et Fils ltée au coût de 66 158,97 \$ (taxes incluses) et Béton Laurier inc. au coût de 84 901,27 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT que chacune des soumissions a été vérifiée et qu'à la suite de cette vérification, la greffière a constaté une erreur de calcul à l'article 2.3.5 de la soumission de Drainage Richelieu inc.;

CONSIDÉRANT qu'en procédant à la correction de cette erreur, la soumission de Drainage Richelieu inc. devient la plus basse soumission conforme au coût de 60 036,39 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC :

- autorise l'exécution des travaux de nettoyage et d'entretien de la Branche 4 de la Première rivière du Pot-au-Beurre, et ce, conformément aux documents d'appel d'offres préparés par la firme F. Bernard experts-conseils et portant le numéro C1302;
- octroie à Drainage Richelieu inc. le contrat relatif à ces travaux au coût de 60 036,39 \$ (taxes incluses), et ce, conformément à sa soumission corrigée;
- reconnaisse que la présente résolution et les documents d'appel d'offres relatifs au projet tiennent lieu de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-71

REJET DE L'ENSEMBLE DES SOUMISSIONS REÇUES DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION (C1301) ET AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES PUBLIC

Les membres prennent connaissance du mémo préparé par la coordonnatrice à la gestion des cours ainsi que du résultat de l'ouverture des soumissions à la suite de l'appel d'offres sur invitation relatif aux travaux de nettoyage et d'entretien de la Branche 2 de la Première rivière du Pot-au-Beurre.

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, a le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la Branche 2 de la Première rivière du Pot-au-Beurre fait partie des cours d'eau sous la compétence exclusive de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que quatre entrepreneurs ont déposé une soumission à la suite de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux dans ce cours d'eau, soit : Drainage Richelieu inc. au coût de 105 492,67 \$ (taxes incluses), Les Entreprises Pierreville ltée au coût de 111 973,05 \$ (taxes incluses), Alide Bergeron et Fils ltée au coût de 119 443,05 \$ (taxes incluses) et Béton Laurier inc. au coût de 163 816,10 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT que le coût de ces soumissions dépasse le montant autorisé pour l'attribution d'un contrat dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens que la MRC lance un appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC :

- rejette l'ensemble des soumissions reçues, puisque qu'elles sont toutes supérieures au montant autorisé pour l'attribution d'un contrat par appel d'offres sur invitation;
- autorise la greffière à publier sur SEAO et dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC l'appel d'offres relatif aux travaux de nettoyage et d'entretien de la Branche 2 de la Première rivière du Pot-au-Beurre;
- adopte l'estimation contenue au mémo préparé par la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-72

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES SERVICES D'INGÉNIEURIE RELATIFS AUX PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU DE L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT que la MRC prévoit réaliser cet été des travaux d'entretien dans les cours d'eau suivants :

- Cours d'eau Cartier (Yamaska);
- Ruisseau Laplante, Branche 23 (Saint-Ours);
- Première Décharge Ste-Catherine Ouest (Saint-Gérard-Majella);
- Cours d'eau des Benoit, Principale (Ste-Victoire-de-Sorel et Saint-Ours);
- Ruisseau du Marais, Principale et branche 5 (Sorel-Tracy) (**optionnel**);
- Ruisseau du Marais, branche 1 (Sorel-Tracy) (**optionnel**);

CONSIDÉRANT que des services professionnels d'ingénierie sont requis dans le cadre de ces projets;

CONSIDÉRANT que la MRC doit procéder par appel d'offres public pour ces services professionnels;

CONSIDÉRANT les règles applicables relativement à l'adjudication de contrats de services professionnels;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens que la MRC adopte les critères de sélection et le système de pondération en vue de l'octroi de ce contrat;

CONSIDÉRANT que l'article 961.2 du Code municipal du Québec prévoit que tout contrat qui comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus doit, avant l'ouverture des soumissions et la conclusion du contrat, avoir fait l'objet d'une estimation par la MRC;

CONSIDÉRANT le mémo de la coordonnatrice à la gestion des cours présenté en ce sens;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC :

- autorise la greffière à publier sur SEAO et dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC l'appel d'offres relatif aux services professionnels en ingénierie pour les travaux relatifs aux cours d'eau suivants :
 - o Cours d'eau Cartier (Yamaska);
 - o Ruisseau Laplante, Branche 23 (Saint-Ours);
 - o Première Décharge Ste-Catherine Ouest (Saint-Gérard-Majella);
 - o Cours d'eau des Benoit, Principale (Sainte-Victoire-de-Sorel et Saint-Ours);
 - o Ruisseau du Marais, Principale et branche 5 (Sorel-Tracy) **(optionnel)**;
 - o Ruisseau du Marais, branche 1 (Sorel-Tracy) **(optionnel)**.
- adopte les critères de sélection et le système de pondération en vue de l'octroi de ce contrat;
- adopte l'estimation contenue au mémo préparé par la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau.

M. le Conseiller régional Louis R. Joyal demande le vote en expliquant son opposition au lancement de l'appel d'offres public.

POUR : 7 voix
(67 % de la population représentée)

CONTRE : 3 voix
(33% de la population représentée)

M. le Conseiller régional Louis R. Joyal demande que sa dissidence soit enregistrée.

Adoptée à la double majorité des conseillers présents

2014-03-73

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE COLLABORATION INTERSECTORIELLE DANS LES SITUATIONS D'INSALUBRITÉ MORBIDE ENTRE LE CSSS PIERRE-DE SAUREL ET LA MRC

Les membres prennent connaissance du projet d'entente de collaboration intersectorielle dans les situations d'insalubrité morbide entre le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Pierre-De Saurel et la MRC.

CONSIDÉRANT que cette entente a comme principal objectif de collaborer avec le CSSS, selon les moyens et les compétences de chacune des parties, afin de corriger les situations d'insalubrité et ainsi améliorer la qualité de vie des personnes affectées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC autorise le préfet à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente de collaboration intersectorielle dans les situations d'insalubrité morbide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-74

NOMINATION DU REPRÉSENTANT JEUNESSE AU COMITÉ RÉGIONAL DE LA RURALITÉ (CRR)

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 174-07 déterminant les règles de régie interne du comité régional de la ruralité (CRR), le Conseil de la MRC doit désigner les membres de ce comité;

CONSIDÉRANT la volonté de M^{me} Geneviève Breton de ne plus faire partie de ce comité;

CONSIDÉRANT que les nouvelles règles de la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 prévoient, entre autres, qu'un siège soit réservé à au moins un représentant jeunesse au sein du CRR;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été lancé en ce sens auprès des municipalités concernées;

CONSIDÉRANT qu'une seule candidature a été recommandée à la MRC pour pourvoir ce poste;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC nomme M. François Lavallée, citoyen de Saint-David, à titre de membre du comité régional de la ruralité, et ce, pour une période de 20 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-75

APPROBATION DE CINQ PROJETS DANS LE CADRE DU PACTE RURAL 2007-2014

Les membres prennent connaissance de cinq projets présentés dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT que quatre de ces projets ont fait l'objet d'une recommandation du comité régional de la ruralité (CRR) le 4 mars 2014;

CONSIDÉRANT que les projets présentés dans le cadre de ce Pacte rural doivent avoir été approuvés par le Conseil de la MRC avant le 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella a adopté son projet le 11 mars 2014 (réf. : résolution numéro 2014-03-026);

CONSIDÉRANT que les membres du CRR avaient convenu que ce projet soit présenté directement au Conseil de la MRC pour approbation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

QUE le Conseil de la MRC, conformément aux recommandations du CRR :

- approuve le projet 71-2014-03 - Mise en oeuvre du plan de développement durable - Massueville (réf. résolution numéro CRR - 2014-03-04-5);
 - o autorise le versement d'une subvention de 120 848 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la signature d'une entente à intervenir entre la MRC et le promoteur, en l'occurrence la Municipalité de Massueville;
 - o prélève ce montant de l'enveloppe municipale du Pacte rural de Massueville;
- approuve le projet 74-2014-03 - Aménagement bord du Chenal-du-Moine - Sainte-Anne-de-Sorel (réf. résolution numéro CRR - 2014-03-04-6);
 - o autorise le versement d'une subvention de 48 781 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la signature d'une entente à intervenir avec la MRC et le promoteur, en l'occurrence la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;
 - o prélève ce montant de l'enveloppe municipale du Pacte rural de Sainte-Anne-de-Sorel;
- approuve le projet 75-2014-03 - Amélioration et rénovation du chalet des loisirs - Saint-Gérard-Majella;
 - o autorise le versement d'une subvention de 14 017 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la signature d'une entente à intervenir entre la MRC et le promoteur, en l'occurrence la Municipalité de Saint-Gérard-Majella;
 - o prélève ce montant de l'enveloppe municipale du Pacte rural de Saint-Gérard-Majella;
- approuve le projet 72-2014-03 - Équipement pour le chalet des loisirs - Saint-Robert (réf. résolution numéro CRR - 2014-03-04-3);
 - o autorise le versement d'une subvention de 1 500 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la signature d'une entente à intervenir entre la MRC et le promoteur, en l'occurrence la Municipalité de Saint-Robert;
 - o prélève ce montant de l'enveloppe municipale du Pacte rural de Saint-Robert;
- approuve le projet 73-2014-03 - Jeux d'eau et modules d'exercice - Saint-Roch-de-Richelieu (réf. résolution numéro CRR - 2014-03-04-4);
 - o autorise le versement d'une subvention de 76 951 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la signature d'une entente à intervenir entre la MRC et le promoteur, en l'occurrence la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu;
 - o prélève ce montant de l'enveloppe municipale du Pacte rural de Saint-Roch-de-Richelieu;
- autorise M. Patrick Delisle, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, à signer les ententes pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-76 **PACTE RURAL 2014-2019 DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2014-2024**

Les membres prennent connaissance du Pacte rural 2014-2019 soumis par le ministre délégué aux Régions dans le cadre de la mise en oeuvre de la nouvelle Politique nationale de la ruralité 2014-2024.

CONSIDÉRANT que le territoire de dix des douze municipalités de la MRC est couvert par l'application de cette politique, soit Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Sainte-Anne-de-Sorel, Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Gérard-Majella, Saint-Ours, Saint-Robert, Saint-Roch-de-Richelieu et Yamaska;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la MRC conclue une entente avec le gouvernement du Québec pour la mise en oeuvre de cette politique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC approuve le contenu du Pacte rural 2014-2019 et autorise le préfet à le signer pour et nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-77 **AUTORISATION D'EFFECTUER LES RÉPARATIONS D'UN PONT DE LA PISTE CYCLABLE RÉGIONALE**

CONSIDÉRANT que la surface de roulement du pont 10348 qui enjambe la Première rivière du Pot-au-Beurre entre les chemins La Sauvagine et Lavallière doit être réparée;

CONSIDÉRANT que le programme d'entretien et de réparation du ministère des Transports du Québec (MTQ) précise clairement que l'entretien de la surface de roulement des ponceaux de trois mètres et plus est sous la responsabilité du locataire;

CONSIDÉRANT que les dirigeants du Réseau cyclable de la Sauvagine (RCS) ont procédé à un appel d'offres pour pouvoir faire faire les travaux requis avant l'ouverture de la piste au printemps 2014;

CONSIDÉRANT que la surface de roulement, incluant la sous-couche, doit être changée au complet;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Mario Blondin au coût de 19 910 \$ (avant taxes), incluant une somme de 2 210 \$ associée à de la quincaillerie;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas
Appuyé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Que le Conseil de la MRC autorise cette dépense en utilisant les disponibilités budgétaires suivantes :

- Réparation de ponceaux : 7 940 \$;
- Asphaltage et réparation : 6 000 \$;
- Abattage et émondage : 2 000 \$;

et en facturant la somme de 4 708,80 \$, plus taxes, au Réseau cyclable La Sauvagine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-78

ADOPTION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROJET DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) RÉVISÉ

CONSIDÉRANT que le premier projet du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé a été adopté par le Conseil de la MRC le 15 mai 2013 (résolution numéro 2013-05-122), et ce, à la suite de la consultation publique tenue en février 2013, le tout conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que ce projet de PGMR révisé a été transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) le 4 juin 2013;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse de ce document, le MDDEFP a transmis à la MRC le 26 juillet 2013 sa réponse à l'effet que des modifications devaient être apportées au projet de PGMR pour qu'il soit conforme aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement ainsi qu'aux orientations de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action 2011-2015;

CONSIDÉRANT que les modifications demandées portent sur les points suivants :

- l'occupation des membres de la commission de consultation publique;
- la mention du schéma d'aménagement;
- la présentation des données avec un niveau de détail et de précision approfondi;
- l'ajout de statistiques sur le revenu des ménages;
- la mention de données sur certaines matières comme les boues industrielles;
- la présentation des mesures en mentionnant notamment :
 - les résultats attendus;
 - les caractéristiques;
 - les motifs de choix;
 - les enjeux;
 - la concordance avec les dispositions des programmes en place;
 - les responsables de mises en oeuvre;
 - les coûts;
 - la concordance des prévisions budgétaires avec les sommes disponibles dans le cadre des incitatifs financiers et programmes nationaux en place.
- le choix du mode de collecte et de traitement des matières organiques.

CONSIDÉRANT que lesdites modifications ont été apportées au projet du PGMR révisé, et ce, conformément aux « Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles » qui ont été publiées en juillet 2013;

CONSIDÉRANT que ces lignes directrices n'étaient pas disponibles au moment de la transmission de notre premier projet de PGMR révisé au MDDEFP;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC adopte les modifications apportées au projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé et autorise la transmission du document modifié au MDDEFP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-79 **RECONNAISSANCE DE LA FORMATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL**

CONSIDÉRANT que la coordonnatrice à la politique culturelle désire former une comité consultatif culturel;

CONSIDÉRANT que ce comité aura comme mission d'émettre des recommandations au comité régional culturel (CRC);

CONSIDÉRANT que ce comité, formé de représentants des principaux secteurs culturels, permettra de soutenir le travail de la coordonnatrice;

CONSIDÉRANT que ce comité sera créé par résolution du comité régional culturel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC reconnaisse la formation d'un comité consultatif culturel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-80 **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ RÉGIONAL CULTUREL (CRC)**

CONSIDÉRANT la fin des mandats au Comité régional culturel (CRC) de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions du règlement numéro 186-08, la MRC doit désigner, par résolution, les membres de ce comité;

CONSIDÉRANT que les mandats au sein de ce comité sont renouvelables;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens, conformément aux dispositions de l'article 3 du règlement 186-08, de renouveler le mandat des membres actuels, et ce, sous réserve de leur acceptation;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC renouvelle le mandat des membres du Comité régional culturel (CRC) suivants, sous réserve de leur acceptation et pour une durée de 20 mois :

- Maria Libert, conseillère régionale (Saint-Aimé);
- Gilles Salvas, conseiller régional (Saint-Robert);
- Diane Bouchard, directrice du développement touristique du CLD de Pierre-De Saurel;
- Marie-Josée Bourbonnais, membre du conseil d'administration du CLD et directrice d'Azimut diffusion;
- Martine Cloutier, directrice des services éducatifs de la Commission scolaire de Sorel-Tracy;
- Diane De Tonnancourt, conseillère municipale de Yamaska;
- Robert Émond, conseiller municipal de Saint-David;
- Richard Gouin, conseiller municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel;
- Benoit Guèvremont, conseiller municipal de Sorel-Tracy;
- Patrick Lamothe, conseiller municipal de Sainte-Anne-de-Sorel;
- Odette Langlois, artiste peintre de Saint-Aimé;
- Estelle Moreau, résidente de Saint-Roch-de-Richelieu;
- Sophie Poirier, conseillère municipale de Saint-Ours;

- Jacques Renaud, conseiller municipal de Saint-Joseph-de-Sorel;
- Marcel Robert, directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-81 **AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS RELATIFS À « FAMILLES EN FÊTE »**

CONSIDÉRANT que la MRC est la maître d'œuvre de « Familles en fête », événement qui vise à souligner la Semaine québécoise des familles qui aura lieu du 12 au 18 mai 2014 sous le thème « Parent à l'œuvre »;

CONSIDÉRANT qu'une grande fête familiale à laquelle seront conviées toutes les familles de la région aura lieu le samedi 17 mai dans un parc de la région afin de clôturer l'ensemble des activités qui auront été organisées en l'honneur des familles du territoire au cours de cette semaine;

CONSIDÉRANT que des contrats devront être signés dans le cadre de cet événement;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise M^{me} Véronique Massé, coordonnatrice à la politique familiale, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les contrats nécessaires à la réalisation de « Familles en fête ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-82 **ADOPTION DU RAPPORT PRODUIT POUR L'ANNÉE 2013 DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC**

CONSIDÉRANT la présentation, par le directeur général, de la reddition de comptes que la MRC doit transmettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC;

CONSIDÉRANT que les attentes et les objectifs qui avaient été identifiés à l'annexe 1 de l'entente de gestion signée entre la MRC et le Ministère en mars 2011 ont guidé les activités réalisées au cours de l'année 2013;

CONSIDÉRANT que cette annexe de l'entente de gestion a été mise à jour;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette mise à jour un avenant à l'entente de gestion devra être signé entre les parties;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC :

- approuve le rapport produit dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC pour l'année 2013 ainsi que la mise à jour de l'annexe 1 de l'entente de gestion qui devra faire l'objet d'un avenant;

- autorise la transmission de ces documents à la Direction régionale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT);
- autorise le préfet à signer l'avenant à l'entente de gestion relative au Programme d'aide financière aux MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-83

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA MRC (AN 4) DANS LE CADRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SECURITE INCENDIE

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution numéro 2009-04-93, adoptait son schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que depuis cette adoption des actions ont été réalisées;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 4 du schéma de couverture de risques, la MRC et les municipalités locales se sont engagées à décrire dans un rapport annuel le niveau de réalisation des actions identifiées à l'intérieur des plans de mise en œuvre, et ce, tout au long de l'application du schéma;

CONSIDÉRANT que le coordonnateur à la sécurité incendie et civile a préparé le rapport annuel de la MRC pour l'An 4;

CONSIDÉRANT que ce rapport annuel a été déposé au comité régional de la sécurité incendie et civile (CRSIC) lors de la réunion du 12 février 2014;

CONSIDÉRANT que le CRSIC, par sa résolution numéro CRSIC-2014-02-023, recommande au Conseil de la MRC d'adopter le rapport annuel de l'An 4;

CONSIDÉRANT que l'An 4 correspond à la période du 18 avril 2012 au 17 avril 2013;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC adopte, conformément à la recommandation du CRSIC, le rapport annuel de la MRC pour l'An 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-84

ADOPTION DU RAPPORT SYNTHÈSE DES ACTIONS INSCRITES AU PLAN DE MISE EN OEUVRE DE LA MRC (AN 4) DANS LE CADRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SECURITE INCENDIE

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution numéro 2009-04-93, adoptait son schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que depuis cette adoption des actions ont été réalisées;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 4 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la MRC et les municipalités locales se sont engagées à décrire, dans un rapport annuel, le niveau de réalisation des actions identifiées à l'intérieur des plans de mise en œuvre, et ce, tout au long de l'application dudit schéma;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales et la MRC ont produit et déposé leur rapport annuel de l'An 4;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel de l'An 4 de la MRC a été adopté précédemment (résolution numéro 2014-03-83);

CONSIDÉRANT que l'An 4 correspond à la période du 18 avril 2012 au 17 avril 2013;

CONSIDÉRANT le rapport synthèse rédigé par la MRC à la suite de la production et du dépôt des rapports annuels de l'An 4;

CONSIDÉRANT que ce rapport synthèse, conformément à l'article 4 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, doit faire l'objet de l'approbation du Conseil de la MRC avant d'être transmis au ministère de la Sécurité publique (MSP) et aux municipalités locales;

CONSIDÉRANT que le comité régional de la sécurité incendie et civile (CRSIC), par sa résolution numéro CRSIC-2014-02-023 adoptée le 12 février 2014, recommande au Conseil de la MRC d'approuver ledit rapport synthèse;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le Conseil de la MRC adopte le rapport synthèse de l'An 4 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et autorise sa transmission au MSP ainsi qu'aux municipalités locales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-85

APPUI AU PROJET DE PAVAGE DES ACCOTEMENTS DE LA ROUTE 132 À DES FINS CYCLABLES (ENTRE YAMASKA ET SAINT-GÉRARD-MAJELLA)

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec (MTQ) prévoit effectuer des travaux de recouvrement de la surface de la route 132 sur le territoire des municipalités de Saint-Gérard-Majella et de Yamaska en 2014;

CONSIDÉRANT qu'il serait techniquement possible d'y intégrer une voie cyclable de type bandes d'accotements revêtus;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Yamaska s'est montrée intéressée à ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le Conseil de la MRC :

- appuie la Municipalité de Yamaska dans ce projet;
- s'engage à intégrer ce tronçon de la route 132 au réseau cyclable de la MRC lors de la prochaine mise à jour de son schéma d'aménagement et de développement;
- reconnaisse que ce tronçon du réseau cyclable n'est pas adapté à tous les cyclistes compte tenu de l'intensité de la circulation sur la route 132;
- maintienne le tracé initial du projet de prolongement de la piste cyclable régionale, puisqu'il demeure plus adapté et beaucoup plus sécuritaire pour les familles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

Les membres du Conseil prennent connaissance des demandes d'appui reçues.

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance reçue.

2014-03-86

MESSAGE DE FÉLICITATIONS ET DE BIENVENUE AU NOUVEAU DIRECTEUR DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Les membres discutent de la conférence de presse qui a eu lieu le 19 février 2014 concernant la présentation du nouveau directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC, M. Luc Pellerin, inspecteur.

CONSIDÉRANT que M. Pellerin est officiellement entré en fonction à ce poste le 27 janvier dernier;

CONSIDÉRANT que cette conférence de presse a permis à M. Pellerin de faire part de ses années d'expérience au sein de la Sûreté du Québec et de présenter sa vision ainsi que ses orientations en tant que nouveau directeur de poste;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de le féliciter pour le travail qu'il a accompli depuis son entrée en fonction dans la MRC et de lui souhaiter la bienvenue dans la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC félicite le nouveau directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Pierre-De Saurel, M. Luc Pellerin, pour le travail remarquable qu'il a accompli jusqu'à maintenant à ce titre et lui souhaite la bienvenue dans la région de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-87

APPUI À L'UMQ ET À LA FQM CONCERNANT LE FONDS CHANTIERS CANADA

CONSIDÉRANT que la réhabilitation des infrastructures municipales est fondamentale pour la prospérité du Québec et du Canada et constitue un défi tripartite des gouvernements fédéral, provincial et municipal;

CONSIDÉRANT que les municipalités québécoises ont été des partenaires de premier plan dans la relance économique du Canada en mettant en oeuvre des centaines de projets d'infrastructures;

CONSIDÉRANT que l'étude de l'UMQ sur l'état des infrastructures municipales au Québec réalisée par les firmes Deloitte et E&B Data démontre des besoins majeurs qui nécessitent des investissements de plus de 2 G\$ supplémentaires au niveau actuel;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada a annoncé dans son budget 2013-2014 un nouveau plan d'infrastructure à long terme doté de 47 G\$ à titre de nouveaux fonds pour les infrastructures nationales, provinciales et locales;

CONSIDÉRANT que ce plan d'infrastructure à long terme permet aux municipalités québécoises de bénéficier d'un support financier indispensable dans un contexte où celles-ci assument déjà 76 % des investissements;

CONSIDÉRANT que l'UMQ réclame un élargissement des infrastructures admissibles aux programmes de financement des infrastructures puisque les municipalités sont des gouvernements de proximité imputables et responsables des priorités et des besoins sur leurs territoires;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada a récemment annoncé le retrait des infrastructures sportives, culturelles et de loisir aux critères d'admissibilité du Fonds Chantiers Canada;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec impose aussi des restrictions aux municipalités dans le cadre du programme de la Taxe sur l'Essence qui rendent inadmissibles les projets d'infrastructures sportives, culturelles et de loisir;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC appuie les démarches de l'UMQ et de la FQM visant à :

- réitérer au gouvernement du Canada la nécessité d'inclure les infrastructures sportives, culturelles et de loisir dans les projets admissibles au Fonds Chantiers Canada;
- demander au gouvernement du Québec de rendre admissibles les infrastructures sportives, culturelles et de loisir au programme de la Taxe sur l'essence;
- réclamer la signature d'une entente entre les gouvernements du Québec et du Canada dans les plus brefs délais afin de permettre aux municipalités de planifier dès maintenant leur programmation de travaux en vue de la prochaine saison de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-88

ENTENTE DE PARTENARIAT DE TROIS ANS AVEC TRANSPLANT QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat de trois ans (2014, 2015 et 2016) proposée par Transplant Québec pour promouvoir le don d'organes et de tissus sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente Transplant Québec s'engage à acheminer gratuitement chaque année du matériel promotionnel ainsi qu'un drapeau;

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale du don d'organes et de tissus aura lieu cette année du 20 au 27 avril;

CONSIDÉRANT que la MRC participe déjà depuis plusieurs années à cette importante campagne de sensibilisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC :

- accepte de conclure cette entente de partenariat triennale avec Transplant Québec;
- s'engage à déployer de nouveau le drapeau à l'effigie du don d'organes au cours de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus de 2014, 2015 et 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2014-03-89

CLASSEMENT DE LA CORRESPONDANCE

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que la correspondance reçue soit classée au dossier de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

2014-03-90

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que la séance soit levée à 21 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Claude Pothier, préfet

M^e Jacinthe Vallée, greffière